

Commission Recherche Plénière 21 novembre 2023

Présents :

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

C. Autret, N. Batut, P. Boissé, D. Boisseuil, B. Brizard, I. Chourpa, P. Coutelle, G. Dubreuil, J.-P. Fouquet, M.-L. Gély, S. Janniard, S. Josso, C. Lebossé, A. Madoeuf, K. Maheo, S. Mougin, W. Raoul, S. Roland, L. Seabra, A. Souillot, P. Vourc'h

Invités : I. Guillouet

Excusés :

J.-C. Billaut, Ph. Canguilhem, C. Gaudy-Graffin, B. Giraudeau, T. Josse, I. Laffez, M.-F. Lartigue, S. Leturcq, A. Oudin, M. Porcheron, B. Saulnier, S. Servais, C. Van Heijenoort

Emmanuelle Huver ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations diverses
2. Sciences avec et pour la Société :
 - Présentation du projet Teepee – pour information
 - Statuts du Pôle SAPS (annexes 1 et 2) – pour avis
3. Présentation du Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) Loire Vallez Innov' – pour information (Selma Josso) (annexe 3)
4. Présentation bi-annuelle des rapports d'activité des structures de l'université liées à la recherche – pour information :
 - ED HL (Ph. Husi) (annexe 4)
 - ED SSTED (F. Brunet)
5. Budget : dotation des écoles doctorales (correctif) – (annexe 5) - pour décision
6. Renouvellement des directions d'unités (2024-2028) et des directions d'ED – pour avis
7. Aide aux Doctorants Internationaux (ADI): composition de la commission et calendrier – pour avis
8. Convention de partenariat scientifique entre l'UMR Citères et l'INRAP – (annexe 6) – pour avis
9. Appel à financement sur le préciput ANR 2024 (annexe 7) – pour décision

1. Informations générales

A - Doctorat Honoris Causa

Pour mémoire, le Doctorat Honoris Causa est un titre honorifique conféré à des personnalités de nationalité étrangère, en raison de services éminents rendus aux Sciences, aux Lettres, aux Arts, à la France ou à l'Établissement d'Enseignement Supérieur qui accorde le titre. Il est décerné après avis du Ministère des Affaires étrangères. C'est une des plus prestigieuses distinctions universitaires.

Les dernières éditions, organisées par l'UT, datent de 2013 et de 2017, où ont été honorés respectivement 4 chefs cuisiniers à l'occasion des 10 ans de l'IEHCA, et 3 professeurs d'universités anglaises ayant des collaborations fortes avec l'UT.

Comme indiqué lors de la séance du 19 septembre 2023, l'UT souhaite renouer avec cette tradition, lui donner un rythme régulier et mettre l'ensemble de la communauté universitaire à contribution.

Une proposition avec les amendements proposés par la CR a été soumise et validée par le CA du 16 octobre 2023.

En conformité avec la réglementation sur le sujet (Articles D612-37 à D612-41 du Code de l'Éducation) :

- Chaque proposition suivra le circuit de validation suivant : 1°.examen pour avis des candidatures soumises aux composantes par les conseils de composante en formation restreinte aux enseignants-chercheurs (le conseil de la composante compétent est celui de rattachement de la personne qui porte la proposition) ; 2°. Examen pour décision des candidatures sélectionnées en conseils des composantes par le CA en formation restreinte aux enseignants-chercheurs.
- Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Un nouvel appel vient d'être lancé et le calendrier est le suivant :

- 11 décembre 2023 : présentation en CDC
- 12 décembre 2023 : lancement de l'appel via les directions de composante et les DU.
- Début février 2024 : dépôt des candidatures auprès des composantes (date à préciser par les composantes, en fonction de leur calendrier institutionnel)
- Avant le 26 février 2024 : transmission à la présidence (president@univ-tours.fr) par les composantes de la sélection effectuée (ce qui suppose au préalable l'organisation d'un conseil de composante en formation restreinte aux enseignants-chercheurs)
- 11 mars 2024 : choix par le CA en formation restreinte aux enseignants-chercheurs d'au plus 4 récipiendaires
- Après le 11 mars 2024 : lancement de la procédure (soumission au MAE, préparation de la cérémonie, etc.)
- Novembre – décembre 2024 : cérémonie des doctorats honoris causa

B - COMP

Les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) sont la nouvelle modalité de dialogue pour déterminer des moyens de renfort alloués par le Ministère aux universités.

Auparavant, le financement de ces actions passait par les dialogues de gestion (puis dialogue de performance) et se faisait annuellement. A titre d'exemple, l'UT avait ainsi obtenu :

- Financement d'un personnel pour HRS4R

- Financement d'un personnel pour TES
- Financement de la réfection de la base Labri
- Appui à certains projets structurants pour l'établissement

Désormais, le ministère souhaite plutôt une gestion pluriannuelle de ces moyens de renfort et conditionner leur versement à la « performance » des actions retenues.

Les universités ont reçu le texte de cadrage et les indications méthodologiques courant octobre.

Calendrier

- Octobre : lancement de la vague 2
- Octobre-décembre : élaboration du COMP, avec une 1^{ère} version pour fin novembre et dialogue avec le rectorat en décembre
- 12 janvier 2024 : transmission du COMP de l'établissement à la DGSIP accompagné d'une appréciation du recteur
- Février – avril 2024 : dialogue avec DGSIP et DGRI en présence du recteur
- Mai 2024 : arbitrage

6 objectifs sont imposés :

- **Objectif 1** : renforcer le pilotage de l'offre de formation, pour améliorer la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle
- **Objectif 2** : le développement de la recherche et de l'innovation au meilleur niveau européen et international
- **Objectif 3** : la mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la transition écologique et le développement soutenable (TEDS) dans l'ensemble de ses dimensions
- **Objectif 4** : le bien-être et la réussite des étudiants
- **Objectif 5** : améliorer la gestion et le pilotage de l'établissement
- **Objectif 6** : un objectif lié à la stratégie particulière de l'établissement, à sa signature, et s'inscrivant dans son contrat pluriannuel, en cohérence avec ses partenaires.

Moyens alloués

=>>> au mieux 0,8% de la SCSP

- o **Soit pour notre université de l'ordre de 4,5 M€ sur 3 ans**
 - o Avec 50% du montant sur la première année : 2,25 M€
 - o Avec 30% du montant sur la deuxième année : 1,35 M€
 - o Avec 20% du montant sur la troisième année : 0,90 M€

=>>Avec au plus deux à trois actions définies par objectifs

Les actions à mettre en œuvre pour chacun des 5 objectifs imposés sont elles-mêmes très cadrées.

Pour la recherche, il est attendu de :

- A.** Consolider une stratégie de recherche et d'innovation (notamment PUI)
- B.** Renforcer l'attractivité de la recherche

>> mise à disposition d'équipements de pointe, modernisation de plateformes techniques communes, etc.

>> participation accrue aux programmes nationaux (ANR) et européens

- C.** Adapter les organisations au service de la recherche

>> simplification de l'administration de la recherche (ONR)

>> professionnalisation et renforcement des fonctions de soutien à la recherche

Le volet recherche du COMP de l'UT a fait l'objet de discussions lors du GT « contrat d'établissement » et de réaménagements, suite à la réception du cadrage méthodologique du Ministère. Ainsi, ont été définies :

- 1. des actions dans le cadre de la TES** (prolongement des actions engagées grâce au précédent dialogue de performance)
- 2. des actions pour les doctorants** dans le cadre des formations (réseau alumni, suivi de l'insertion professionnelle)
- 3. des actions dans le cadre de l'objectif 2 autour d'un objectif commun de développement des recherches interdisciplinaires, en réseau, ancrées dans la société**
 - Ancrage dans le monde socio-économique : 1 action PUI (design thinking)
 - Ancrage dans la société civile, le monde citoyen : 1 action SAPS (boutique des sciences, recherches participatives)
 - Incitation à la recherche interdisciplinaire, en réseau : 1 action pour soutenir le dépôt de projets de recherche en tant que porteurs – montée en compétences des EC de l'UT sur le portage de projets de recherche (en discussion)
- 4. des actions dans le cadre de l'objectif 6 autour de l'objectif commun d'affirmer la signature de l'établ en travaillant avec l'ens. des partenaires pour promouvoir l'ens. de nos activités, notamment autour de LVH**
 - Au niveau des formations : soutenir dépôt d'erasmus mundus
 - Au niveau de la recherche : renforcer la démarche qualité des plateformes ; achat d'un équipement pour la PST-ASB
 - Au niveau de la communication et de la gestion : développement du dialogue de gestion avec les ONR ; création d'une cellule commune de gestion pour les UMR Inserm ; action de communication autour de l'ensemble des projets structurants de l'établissement

C – Dépôt du projet Echoes

Il s'agit d'un projet porté par le CNRS (à l'initiative de 3 membres fondateurs : le CNRS en France, le CNR en Italie, la fondation des sciences du patrimoine en France) et dont Xavier Rodier, directeur de la MSH CVL, est le coordinateur scientifique. Ce projet est une réponse à l'appel **European Collaborative Cloud for Cultural Heritage** (HORIZON- CL2-2023-HERITAGE-ECCCH-01).

Objectifs et caractéristiques du projet :

- Création d'une plateforme partagée pour les professionnels et les chercheurs dans le domaine du patrimoine, pour avoir accès à des données, à des ressources pour la recherche et la formation et à des outils digitaux développés par la communauté en fonction de leurs besoins (notamment : jumeaux numériques, et une nouvelle génération d'objets patrimoniaux, les Communs Digitaux), considérés comme le Patrimoine de demain)

A terme : création d'une entité légale pour cette plateforme

- Réunion de 51 partenaires de 15 pays membres de l'UE (publics et privés, du monde académique et socio-économique)

Parmi ces 51 partenaires, 16 sont des fédérations qui permettent de représenter plus de 1000 organisations en Europe et une diversité de disciplines du domaine des SHS d'une part et des sciences informatiques et de la donnée d'autre part.

- La force du projet réside dans :
 - la réunion de l'ensemble de ces acteurs, auparavant disséminés
 - le passage d'une approche fondée sur l'objet (la digitalisation du patrimoine représentant alors l'objectif en soi) à une approche plus holistique (digitalisation du patrimoine matériel et immatériel également comme enjeu de recherche)

Il y a 9 projets déposés en tout (dont 2 par la France). Les résultats sont attendus courant décembre.

2. Sciences avec et pour la Société

Présentation du projet Teepee (Selma Josso) – pour information

La commission recherche est informée que l'UT va répondre à l'AAP pour obtenir le label SAPS (vague 3).

Selma Josso présente le projet. Il s'agit d'un second dépôt pour l'UT qui est porteur au nom d'un consortium sur le périmètre de la Région avec l'ensemble des ONR (le seul dans ce cas au plan national). Ce projet permettrait d'obtenir des moyens en fonctionnement et RH sur 3 ou 4 ans pour promouvoir les SAPS. La date limite de dépôt est fixée au 31 janvier 2024.

Le projet de l'UT est basé sur un diagnostic prenant en compte les aspects ci-dessous :

- Intérêt grandissant pour les SAPS
- Mieux recenser et mieux diffuser
- Mieux former et s'informer
- Inciter les collègues qui souhaitent faire des SAPS
- Mieux coopérer / partager sur ce que l'on fait

Statuts du Pôle SAPS (annexes 1 et 2) – pour avis

Emmanuelle Huver rappelle qu'en 2022, l'UT a créé un pôle SAPS, tout d'abord de manière informelle et hébergé au sein de la DRV ; les SAPS étant naturellement proche de la recherche mais également en lien avec la direction de la communication et le service culturel. A partir de 2023, ce pôle a bénéficié d'une dotation de la CR qui sera revalorisée en 2024.

Il est devenu nécessaire désormais d'institutionnaliser et d'établir un mode de fonctionnement transparent de ce pôle. C'est dans ce cadre qu'ont été écrits des statuts qui prévoient notamment :

- La création d'un « Conseil des SAPS » pour définir la stratégie de l'établissement en matière de SAPS et de veiller à sa mise en œuvre
- La création également d'un « comité opérationnel », pour la mise en œuvre de cette stratégie

👉 **La commission recherche émet un avis favorable sur cette proposition.**

Vote : 20 Pour – 0 contre – 3 abstentions

3. Présentation du Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) Loire Valley Innov' – pour information – S. Josso – (annexe 3)

L'UT a été labélisée en juin 2023 et a obtenu une enveloppe de 4 millions sur les 12 demandés.

Il s'agit d'un consortium avec 9 fondateurs dont les 3 établissements d'enseignement supérieur de la Région que sont UT – UO – INSA. Il y a 25 partenaires en tout. L'UT est le porteur de ce PUI.

La région Centre Val de Loire est la seule région avec la Corse qui n'a pas d'incubateur financé par des fonds publics. Il est essentiel pour elle de se structurer, d'homogénéiser ses forces en termes de détection du potentiel innovant de sa recherche. Ce projet est donc très important.

La CR s'interroge sur la manière de mener à bien ce projet compte tenu de la baisse significative entre la somme demandée et la somme obtenue.

Selma Josso, qui est la coordonnatrice de ce projet, précise que des actions sur les étudiants hors doctorants ont été retirées ou que les partenaires ont pris en charge le financement direct d'actions. D'autres sources de financement sont également recherchées (par exemple le COMP).

Les budgets ont été réduits mais aucune action n'a été supprimée.

4. Présentation bisannuelle des rapports d'activité des structures de l'université liées à la recherche – ED HL – Ph. HUSI – annexe 4 – ED SSTED – F. BRUNET – pour information

Philippe Husi, directeur adjoint du site de Tours de l'école doctorale Humanités et Langues, puis François Brunet, directeur adjoint du site de Tours de l'école doctorale SSTED, présentent, chacun pour leur ED, un bilan de leur activité.

Tous les deux remercient la CR pour le renforcement significatif du soutien financier alloué aux ED à partir de 2024.

Ils soulignent que les activités des ED sont au plus près des doctorants en essayant d'apporter un soutien individualisé tout en tenant compte d'un accroissement des contraintes réglementaires.

Les actions des ED s'articulent principalement autour :

- De la formation doctorale : renforcer le dispositif pour répondre aux besoins des doctorants
- De l'accompagnement doctoral (notamment les CSI)
- Des aides financières (mobilité principalement ou publication).

Quelques constats contextuels :

- Les CSI sont souvent vécus comme une défiance de principe à la direction de thèse
- On observe une augmentation du taux d'abandon de la thèse (effet post covid)
- On compte une dizaine de césures en 2023

Un échange riche suit ces présentations et permet aux membres de la commission recherche de mieux appréhender le travail des ED.

5. Budget : dotation des écoles doctorales (correctif) – (annexe 5) – pour décision

Emmanuelle Huver signale que des erreurs ont été constatées dans le mode de calcul de la dotation des ED pour 2024 depuis son vote en octobre dernier.

1°) Oubli du modulo « durée de la thèse »

>> une enveloppe de 120€ par doctorant est maintenue, mais aussi l'application d'un léger modulo lié à la durée des thèses.

Ce modulo joue de manière très marginale (environ 1000€ pour les 2 ED SHS), mais vise à établir une forme d'équité entre doctorants, dans la mesure où la majeure partie des budgets des ED est composée d'aides à la mobilité.

2°) 2 erreurs de saisie :

- H&L, SSTED et SSBCV ont été comptés par erreur à 110€/doctorant
- MIPTIS a été compté par erreur à 46 doctorants au lieu de 52

=>>>> **au final, la nouvelle répartition est la suivante :**

	Budget 2023	Budget 2024 voté en octobre	Budget 2024 correctif
H&L	8,5	22,88	23,0
SSTED	6,8	18,26	18,4
MIPTIS	3	6	6,6
EMSTU	5,2	5,52	6,9
SSBCV	13,5	19,8	23,8
Total	37	72.46	78.7

financement : 37k€ (ancienne dotation)+13k€ (ventilation en provenance du budget commun des ED) ; 28,7k€ (financés sur la ligne « Autres » du budget 2024 de la CR)

👉 **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur ce correctif.**

6. Renouvellement des directions d'unités (2024-2028) et des directions d'ED – pour avis

A – direction des UR

Les directions des unités suivantes sont soumises à l'avis de la commission recherche :

- Cécile Berri pour BOA
- Eléna Pierazzo pour le CESR
- Isabelle Pierozak pour DYNADIV
- Corinne Manson et Nicolas Cayrol co-direction pour l'IRJI
- Christophe Vandier pour N2COX
- Célia Maintenant pour PAVEA
- David Douyere pour PRIM

👉 **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur ces nouvelles directions d'unité**

B - pour IDP - Pour information

L'AG de l'UMR IDP sous tutelle UO-UT-CNRS a désigné le nouveau directeur de IDP à compter du 1er janvier 2024. Il s'agit de Cédric Lecouvey. Cette décision a déjà été votée par la commission recherche.

Depuis, il y a eu l'élection d'un comité de direction qui sera en place à partir du 01/01/2024. Il est composé de :

- Cédric Lecouvey (DU) Tours
- Pascal Baseilhac (DU adjoint) Tours
- Luc Hillairet (Resp. site Orléans), Orléans
- Magali Ribot, Orléans
- Laurent Mazet, Tours
- Marie Gaucher (Resp. Administrative), Orléans

C - pour ICVL – pour avis

Un changement de direction de la fédération ICVL suite au conseil ICVL du 19/10/23 et conformément aux statuts de la fédération, l'ICVL vient de changer de direction :

- Guillaume Cleuziou de l'UO devient directeur à la place de Jean-Yves Antoine qui prend la place de directeur adjoint.

👉 **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition**

D - Directions des ED – pour avis

Les directions des ED suivantes sont soumises à l'avis de la commission recherche :

H&L : (13/11/2023)

- Gaël Rideau (Directeur de l'ED) et Fabienne Toupin (Directrice Adjointe de l'ED)
- Sandra Jhean-Larose (Directrice Adjointe de site UO) ; Philippe Husi (Directeur adjoint de site UT).

SSTED : (13/11/2023)

- Denis Martouzet (Dir. de l'ED), Béatrice Boulu-Reshef (Directrice Adjointe de l'ED)
- François Brunet (Dir. adj. de site UT), et Anastasia Sotiropoulou (Dir. Adj. de site UO)

👉 **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur ces propositions.**

7. Aide aux Doctorants Internationaux (ADI) : composition de la commission et calendrier – pour avis

Rappel du dispositif :

- Il s'agit d'un dispositif mis en place en 2016 afin d'attribuer une aide ponctuelle pour le séjour à Tours d'un doctorant international qui ne dispose pas de moyens décents.
- Par doctorant international, il faut entendre doctorant inscrit à l'université de Tours et préparant son doctorat pour partie à Tours et pour partie dans un établissement étranger. Le dispositif est donc destiné essentiellement à des doctorants en cotutelle internationale.
- Depuis 2018, cette action est menée grâce au soutien financier de la Fondation Rabelais.

Calendrier de la campagne :

- 27 novembre 2023 : Envoi du message aux HDR, aux doctorants en cotutelle internationale.
- 15 décembre 2023 : Date limite retour des candidatures à Christèle Gaudron.
- Du 8 janvier au 19 janvier 2024 : réunions des bureaux des cinq écoles doctorales pour avis. (ED EMSTU 8/01 – ED HL 16/01 pour les autres ED aucune date fixée)
- 25 janvier 2024 14h : Réunion de la commission d'attribution.
- 2 février 2024 : Conseil de Gestion de la Fondation Rabelais
- 19 mars 2024 : Retour décision à la commission recherche.

Il s'agit aujourd'hui de constituer la commission d'attribution chargée d'étudier les dossiers avant transmission d'un avis au conseil de gestion de la Fondation Rabelais pour décision. Pour mémoire, cette commission est composée :

- Le Président de la Fondation Rabelais ou son représentant.e
- Le VP en charge de la Recherche et des ED
- Les Directeurs des 5 écoles doctorales ou leurs représentants
- 4 membres de la commission recherche dont 2 représentants étudiants
- La responsable du suivi administratif des aides allouées au sein du service RED

Il est proposé que ce soit les mêmes membres de la CR que l'an passé afin de conserver un effet mémoire. Sylvain Janniard et Nathalie Batut acceptent de participer à nouveau à la commission.

Concernant les doctorants élus, Camille Lebossé, suppléante de Romuald Grouille qui soutiendra en décembre, accepte de participer à cette commission. Il sera également demandé au doctorant élu fin novembre pour le secteur 3 de participer à cette commission.

8. Convention de partenariat scientifique entre l'UMR Citères et l'INRAP – (annexe 6) – pour avis

Cette convention permet de définir les modalités de partenariat et notamment le reversement d'une subvention, entre Citères (équipe LAT) et l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), sachant que des personnels de l'INRAP sont membres de Citères.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.**

9. Appel à financement sur le préciput ANR 2024 – (annexe 7) – pour décision

A - Vote de l'appel

Suite aux échanges des commissions recherche précédentes, Emmanuelle Huver présente le document cadre sur « l'appel à financement sur le préciput » qui a été élaboré à partir de ce qui a été voté en octobre 2022.

☞ **Ce document est soumis à la CR qui émet un avis favorable à l'unanimité.**

L'appel pourra donc être lancé rapidement. Le calendrier permet de rendre une décision en début d'année, pour faciliter les commandes et l'exécution du budget.

B - Désignation des membres de la commission

Emmanuelle Huver soumet l'idée de mettre en place une commission composée de 4 membres de la CR (2 SHS et 2 SST) afin de ne pas encombrer outre mesure la CR car le traitement des demandes peut s'avérer long et fastidieux.

☞ **Après échange, la commission recherche décide à l'unanimité de ne pas mettre en place cette commission** car elle estime que l'ensemble des membres de la CR doit avoir une connaissance suffisante des demandes faites dans le cadre de ce nouveau dispositif qui sera mis en place pour la première fois en 2024, afin notamment de pouvoir l'adapter et / ou l'ajuster de manière collégiale.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.